

CLAUDE de FIESQUE (1633 - 1655)

Il descendait d'une famille noble et italienne issue de Gênes. Il visita sans doute assez peu le monastère de LONLAY L'ABBAYE dont la gestion était assurée par le prieur Charles LE COURT de Froidebise, âgé et en place pendant plus de 40 ans.

En 1644, la communauté fut autorisée à prendre 15 cordes de bois dans la forêt de Mortain en considération des services qu'elle rendait journallement. Par contre, elle n'avait plus de droits annuels dans cette forêt.

L'Abbé de FIESQUE fut contraint par sentence du juge de Domfront le 13 Juillet 1648, à faire les fonds de l'aumône du couvent et à payer annuellement 200 livres pour cet objet.

L'aumône qui se distribuait à la porte du monastère tous les Vendredis était de six boisseaux de sarrasin, convertis en pain, et de quelque argent (1 boisseau = 30 litres ?)

JULES GOTH d'ALBRET de ROUILLAC d'EPERNON (1656 - 1679)

Il était du diocèse de Chartres.

L'éloignement des abbés commendataires ne favorisait guère la vie monastique; Les moines ne disposaient que d'une part minime des revenus de l'Abbaye, au bon vouloir de l'Abbé.

Les conflits entre l'abbé et les moines étaient fréquents notamment pour payer les réparations et l'entretien des bâtiments.

Cette situation de faiblesse matérielle et spirituelle fut à l'origine de la réforme de Saint Maur.

Le 2 Octobre 1657, les religieux de la Congrégation de Saint Maur entrèrent dans le monastère de LONLAY L'ABBAYE et entreprirent des travaux importants :

- le logis abbatial si peu occupé sans doute fut démoli et ses matériaux servirent aux réparations des bâtiments monastiques

- l'escalier à balustres fut construit pour assurer la circulation des moines entre le dortoir et le transept de l'abbatiale ;

- et surtout les autels furent enrichis de marbre noir et de rétables sculptés représentant les phases principales de la vie de la Vierge et la mort de St Benoît.

Les travaux se succédèrent sans interruption jusqu'en 1674.

En 1679, pour des raisons inconnues, cet abbé délaissa LONLAY L'ABBAYE pour l'abbaye de Notre Dame du Tronchet dans le diocèse de Dol, beaucoup moins prospère.

Pour cette raison, une rente annuelle assise sur LONLAY L'ABBAYE fut maintenue en sa faveur.

Cette convention fut sanctionnée par le Pape Innocent XI à St Pierre de Rome

LOUIS Ier BERRIER (1679 - 1691)

Il était issu d'une famille qui possédait le comté de la Ferrière près de Domfront.

Archidiacre de Paris et comte de Percy, il s'intéressa peu à LONLAY L'ABBAYE si ce n'est aux revenus de l'Abbaye par l'intermédiaire d'un mandataire général, François de LAUNAY, curé de Champagné (Champsecret).

A cette époque, le monastère comptait, semble-t-il neuf religieux et était marqué par des procès plus ou moins justifiés et sans doute ruineux.

- réclamation d'un trésor trouvé dans une auberge du bourg de la Carneille.

- droit de récupérer un « pot » par tonneau de cidre sur LONLAY L'ABBAYE.

FRANCOIS BODIN (1691 - 1716)

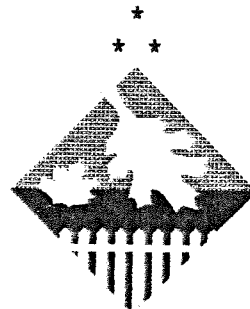
Il eut une longue altercation avec ses moines au sujet des réparations.

Bien des intérêts du monastère restaient ainsi en souffrance du fait de l'éloignement de l'Abbé.

Les contestations et les litiges devenaient de plus en plus nombreux,, réparations, récupération des arbres abbatus, saisie des animaux sur des terrains à propriété contestée.

Sous l'administration de l'abbé BODIN, quatre cents procédures étaient engagées et soutenues contre les religieux du monastère qui s'acheminait ainsi vers l'appauvrissement et allait se trouver au dessous de ses affaires.

Claude TOUTAIN



A suivre...